

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION, À UN COLLOQUE OU À UN CONGRÈS

Paragraphe 22 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : avril-mai-juin 2015

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date de la formation	Lieu	Coût de l'inscription par personne
Cours universitaire Certificat en analyse des systèmes d'affaires	Technologies de l'information	1	Session été 2015	Université Laval 2325, rue de l'Université Québec (Québec) G1V 0A6	297,78 \$
23 ^e congrès annuel de l'AQEI Séminaire « Évaluation environnementale stratégique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : un luxe ou une nécessité? »	Bureau de direction	1	2015-05-28 2015-05-29	Université du Québec à Montréal (UQAM) 200, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H2X 3P2	300,00 \$
16 ^e Rendez-vous des organismes de bassins versants (OBV) Conférences sur le transport des hydrocarbures et sur les avancées scientifiques en matière d'environnement aquatique	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	1	2015-06-04	Ambassadeur Hôtel & Suites 3401, boulevard Ste-Anne Québec (Québec) G1E 3L4	115,00 \$
Colloque " La recherche hydrologique au Québec : État des lieux et perspectives"	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	2	2015-06-09 2015-06-10	École de technologie supérieure de Montréal 1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3C 1K3	90,00 \$

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.